

## PERMIS BE

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?  
Quel ensemble former avec quelle remorque ?  
Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact : Ecole de conduite Holidays

Téléphone : 03.86.61.10.56

E-mail : Holidays58@hotmail.fr



Cachet de l'auto-école

**Ecole de Conduite HOLIDAYS**  
8 Place Carnot 58000 NEVERS

☎ 03 86 61 10 56

Agrément E 16 058 0006 0  
SIRET 353 969 058 00166

### Horaires d'ouverture

Lundi	9h/12h	14h/18h
Mardi	9h/12h	14h/18h
Mercredi	9h/12h	14h/18h
Jeudi	9h/12h	14h/18h
Vendredi	9h/12h	14h/18h
Samedi	9h/12h	13h/17h

# Comprendre la CATÉGORIE BE

MERCEDES BENZ	
67037DE1648	
<b>Vsn 2 véhicules</b>	
2400	<b>F.2 3550</b>
2000	<b>G.1 2000</b>
03	<b>J.1 SREM</b>
N. 092.04.03	
4249	<b>P.2 115</b>

## POUR SAVOIR SI LA CATÉGORIE BE EST NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - La somme des deux PTAC doit être supérieur à 4 250 kg.
- 4 - Le PTAC de la remorque ne doit pas dépasser 3 500 kg

## Catégorie BE

### CONDUIRE UNE REMORQUE IMPOSE DES RÈGLES À RESPECTER POUR CIRCULER DANS DE BONNES CONDITIONS

Avant de tracter une remorque, il est conseillé de vérifier les freins, les pneumatiques, le châssis de remorque.

Plus l'attelage est long, plus les manœuvres sont délicates. Il est impératif de prendre en considération la longueur de la remorque.

Avant de partir, il faut s'assurer que la marchandise à transporter est bien arrimée et que la remorque n'est pas en surcharge.

Pour respecter la réglementation remorque :

- je réduis ma vitesse sur route étroite, notamment lors de croisement avec un autre véhicule ;
- pour tout dépassement, j'évalue ma vitesse avant de doubler un véhicule ;
- lors du dépassement, je laisse une distance latérale suffisante entre les deux véhicules ;
- je tiens compte de la longueur de l'attelage avant de me rabattre dans ma voie de circulation en toute sécurité ;
- dans les descentes, je limite ma vitesse et j'utilise au maximum l'efficacité du frein moteur pour une sécurité accrue en cas de freinage d'urgence et une meilleure stabilisation de l'attelage.

## La formation PRATIQUE

### LA FORMATION PRATIQUE PORTE SUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE ET SUR LA SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS RISQUES DE LA ROUTE.

Les 4 compétences globales ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement de l'ensemble dans un trafic faible ou nul et effectuer les vérifications courantes de sécurité.
- Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles relatives au type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, comment prendre en compte les passagers et leur sécurité, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

## Les ÉPREUVES du permis BE

### ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Vérifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de l'immobilisation</li> <li>• Vérifications des documents de bord</li> <li>• Contrôle du véhicules tracteur</li> <li>• Contrôle remorque</li> <li>• Mise en marche du moteur</li> <li>• Positionnement du véhicule tracteur</li> <li>• Compatibilité</li> <li>• Attelage</li> <li>• Annonce des dimensions et poids</li> <li>• Feux</li> </ul>
Thème tiré au sort	L'expert choisit 1 thème parmi les 6 existants
Interrogation orale	Questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches
Test de maniabilité	<p>L'expert fait tirer au sort 1 exercice de maniabilité</p> <p>Dans les 5 min imparties :</p> <p>Ne pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.</p> <p>Ne pas sortir de l'aire de manoeuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicule.</p> <p>Immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la place de stationnement ;</li> <li>• l'arrêt de précision.</li> </ul>
Dételage	Immobilisation véhicule tracteur, immobilisation et satabilisation remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement

### ÉPREUVE EN CIRCULATION

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans le flot de circulation ;
- Utiliser les rapports de la boîte de vitesse à bon escient ;
- Suivre un itinéraire établi, en se guidant seul, pendant la durée indiquée ;
- Appliquer les règles du code de la route ;
- Adapter son allure aux conditions de circulation (gabarit, signalisation) ;
- Adopter une allure normale respectant la sécurité de tous ;
- Conduire dans un souci d'économie (carburant, gaz à effet de serre) ;
- Être courtois envers les usagers et les plus vulnérables.

# Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		■ BE			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Préparation hors circulation				
	Autre				
	Heures en supplément				

ou FORFAIT

MONTANT TOTAL EN € TTC

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

## Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Les formations aux catégories B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

